

Avril 2016

Mémoire

Présenté par :

**Concertation des commissions scolaires
Montréal-Laval, francophones et anglophones**

Président(e)s :

**M. Miville Boudreault, président de la commission scolaire de la Pointe-de-L'Île
Mme Catherine Harel Bourdon, présidente de la commission scolaire de Montréal
Mme Louise Lortie, présidente de la commission scolaire de Laval
Mme Jennifer Maccarone, présidente de la commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Mme Angela Mancini, présidente de la commission scolaire English-Montréal
Mme Suanne Stein Day, présidente de la commission scolaire de Lester-B. Pearson**

Le présent mémoire de la *Concertation des commissions scolaires Montréal-Laval, francophones et anglophones* est présenté au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi qu'aux partis politiques et parties prenantes aux consultations particulières et aux audiences publiques sur le projet de loi 86.

1. La convergence des voix montréalaises

Ce mémoire transmis aux instances du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec est la résultante d'une réflexion portée par les représentants de six commissions scolaires, francophones et anglophones, représentant 283 000 élèves, 508 écoles, 40 500 employés, en plus de participer à la gestion d'un budget annuel consolidé supérieur à 2,5 milliards de dollars.

Les commissions représentées dans ce mémoire sont, en ordre de nombre d'élèves : la Commission scolaire de Montréal (CSDM), la Commission scolaire de Laval (CSDL), la Commission scolaire Pointe-de-l'Île (CSPÎ), la Commission scolaire English-Montréal (CSEM), la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (CSLBP) et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL). Ces commissions scolaires sont représentées par un total de 72 élus scolaires et 23 commissaires-parents.

Bien que chaque commission doive composer avec des préoccupations propres à sa réalité, toutes partagent le souci constant d'encadrer et de valoriser la réussite et la persévérance scolaires d'élèves qui, chaque année, fréquentent leurs établissements. Les élus connaissent et maîtrisent la réalité des écoles, des quartiers, des organismes et des partenaires locaux actifs sur les territoires qu'ils représentent.

L'approche et les propositions mises de l'avant par le gouvernement libéral, d'abord par le ministre François Blais, puis par le ministre Pierre Moreau et désormais par son successeur Sébastien Proulx, ont naturellement mené les représentants de ces commissaires scolaires élus à se concerter pour exprimer d'une seule voix bon nombre de préoccupations, d'interrogations et de recommandations.

Ce mémoire est la résultante de réflexions et de mises en garde en ce qui a trait à l'exercice initié par le ministère de l'Éducation qui, jusqu'à présent, semble vouloir

déboulonner le système de gouvernance des commissions scolaires, faisant abstraction de réalités cruciales que les commissions scolaires souhaitent ici faire connaître.

Soulignons que cette concertation représente plus de 30% du nombre total d'élèves du primaire et du secondaire actifs chaque année dans le réseau scolaire québécois. Rappelons également que les commissions scolaires constituent un palier démocratique permettant à tous les citoyens, parents, futurs parents ou grands-parents, tous soucieux de l'avenir des écoles, des enfants et de la société, de participer activement à la vie scolaire, un exercice dont le rôle quotidien va bien au-delà des symboles.

Le gouvernement remet en question la pertinence d'un modèle de gouvernance locale qui, depuis des décennies, joue un rôle fondamental dans l'évolution de notre société. Ce palier de gouvernance conserve pourtant toute sa pertinence puisque, au-delà des courants, des époques, des innovations, des transformations techniques et technologiques, des valeurs culturelles et familiales, de l'émergence d'un Québec pluriel et ouvert sur le monde, des réalités communes ou distinctes entre les grands centres urbains et les villes et villages des différentes régions de la province, ce palier permet la prise de décision différenciée, dans le respect des disparités socio-économiques et géographiques.

Depuis des décennies, de manière ponctuelle et cyclique, quels que soient les partis, le gouvernement remet en question soit le rôle, soit l'esprit, soit le modèle des commissions scolaires et, en premier lieu, leur mode de gouvernance.

Les commissions scolaires œuvrent, dans un modèle collaboratif et un mode de partenariat, avec l'ensemble des parties prenantes à la réussite des élèves. Ainsi, elles ne peuvent que saluer toute initiative gouvernementale visant l'amélioration du quotidien de celles et ceux qui, sur les bancs d'école aujourd'hui, constitueront demain les forces vives du Québec.

Ainsi, les commissions scolaires ne font pas qu'assister à l'évolution du Québec : elles y participent au quotidien avec, sur le terrain, des femmes et des hommes mobilisés, dévoués et qui, sans compter, œuvrent dans l'intérêt de la société.

Les élus de la Concertation représentent donc un réseau actif d'écoles publiques qui contribue à défendre, à former et à accompagner 283 000 personnes dans leur droit d'accéder à un cadre et à un environnement à partir desquels ils pourront, dans quelques années, contribuer à l'évolution et à la prospérité du Québec.

Le présent document constitue donc la convergence de voix démocratiquement élues, issues d'un gouvernement de proximité qui agit avec équité et transparence afin de créer le meilleur cadre possible pour l'avenir de notre société.

Nous profitons de cette occasion pour souligner la nature collaborative des échanges entre les commissions scolaires francophones et anglophones de Montréal et Laval. Cette mobilisation des commissions scolaires a jalonné l'ensemble des discussions ayant mené à la présentation de ce mémoire.

Il faut d'ailleurs noter que l'ensemble des commissaires élus de cette concertation soutient les préoccupations propres aux commissions scolaires anglophones, la reconnaissance de l'article 23 de la Charte constitutionnelle, qui se libelle comme suit : *« Les commissions scolaires publiques anglophones du Québec témoignent des droits constitutionnels des parents et des enfants anglophones de recevoir et de maintenir leur instruction en anglais par la gestion et le contrôle des établissements scolaires anglophones. Nos commissions scolaires et les écoles sous leur responsabilité reflètent l'engagement face à la langue et à la culture anglaises afin de donner à nos élèves les outils nécessaires pour vivre, réussir et contribuer au Québec. »*¹

¹ La reconnaissance de l'article 23 de la Charte constitutionnelle.

Dans ce contexte, advenant que cet article ait préséance sur l'application du projet de loi 86 au Québec, le gouvernement s'expose au déploiement d'un système à deux vitesses, d'un côté avec des commissions scolaires anglophones qui bénéficient d'instances démocratiques et plurielles et, de l'autre, avec des commissions scolaires francophones centralisées aux mains d'un ministère dont le plus haut dirigeant est en moyenne remplacé tous les 18 mois depuis 10 ans au Québec. Nous nous questionnons en cas de gain législatif du gouvernement du Québec, les déchirements devant les tribunaux et dans l'espace public ainsi que le signal envoyé aux communautés francophones hors Québec qui ont, elles aussi, à composer avec des réalités et des contextes fragiles.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur la pertinence de lancer un projet de loi dans le contexte présent, si particulier, voire unique. Les écoles du Québec ont besoin, comme jamais auparavant, de stabilité pour appliquer des budgets réduits sur des réalités et un ensemble de contraintes de plus en plus complexes. Nous jugeons très périlleux cet exercice qui consiste à braquer les projecteurs sur les commissaires scolaires, au moment même où le gouvernement a autant besoin de ceux-ci.

C'est pourquoi les commissaires scolaires s'étonnent de voir le gouvernement les considérer comme des irritants plutôt que des partenaires mobilisés pour veiller à la qualité de l'enseignement et pour faire les choix les plus judicieux possible dans un contexte économique difficile.

2. Les six grands principes qui nous animent

Dans un esprit d'ouverture et de collaboration, les élus de nos commissions scolaires prennent donc acte des préoccupations gouvernementales en matière de gouvernance scolaire. De plus, les élus sont favorables à la réalisation d'un certain nombre de propositions évoquées par le ministère dans son projet de loi 86.

Le ministère semble toutefois vouloir se laisser tenter par l'abolition pure et simple d'un échelon démocratique en répudiant des citoyens aguerris. Alors qu'ils sont déjà aux prises avec des cadres budgétaires réduits, les élus scolaires invitent le gouvernement à les considérer comme des partenaires à la source de solutions.

C'est donc dans cet esprit tourné vers des solutions durables que nous énonçons ici six grands principes qui devraient régir les actions communes des élus gouvernementaux et scolaires :

- a) **L'éducation appartient à la population** : en ce sens, tous les citoyens devraient avoir le droit d'exercer leur liberté démocratique en participant à la sélection de ceux qui prendront les décisions en matière d'éducation.
- b) **La réussite des élèves est au cœur des actions des élus scolaires** : c'est pourquoi la connaissance du milieu, des intervenants, des réalités socio-économiques ou des clientèles vulnérables représente un défi de tous les instants, un enjeu fondamental que les élus scolaires relèvent au quotidien avec énergie et rigueur.
- c) **Les cibles de persévérance et de réussite scolaire devront être atteintes** : avec les équipes-écoles, les comités de parents, et bien sûr avec l'appui du ministère de l'Éducation, les commissaires scolaires sont en première ligne pour assurer l'atteinte de ces cibles, et ce, dans un contexte où chaque école, chaque quartier, chaque région vit des réalités nécessitant des solutions adaptées, de la souplesse et un sens de la réactivité qui doivent parfois franchir le cadre administratif habituel et donner lieu à des réponses innovantes.
- d) **L'éducation publique, au Québec, doit faire l'objet de changements** : les élus scolaires sont en accord avec le fait de travailler sur des modifications importantes, essentielles, dans la façon de gérer le système public, et ils

souhaitent collaborer avec le gouvernement pour mettre en place de nouvelles façons de faire qui viseront, d'abord et avant tout, l'amélioration de la réussite scolaire des élèves et de leurs conditions d'apprentissage.

e) La loi électorale et le mode d'élection des commissaires doivent être modifiés : les élus scolaires réclament depuis plusieurs années un renouvellement du système de votation pour favoriser une augmentation du taux de participation et réduire les coûts liés à la tenue de scrutins électoraux spécifiquement consacrés aux commissaires scolaires.

f) Les commissaires scolaires travaillent en étroite collaboration avec le personnel, les parents et les directions d'école : les élus souhaitent intensifier cette collaboration, rappelant que l'éducation appartient à l'ensemble de la population, mais qu'elle ne peut se passer de l'expertise des membres du personnel, des directions d'établissement et du point de vue essentiel des parents qui demeurent des partenaires privilégiés des écoles et des commissions scolaires.

3. La nécessaire refonte de la gouvernance et de la gestion des commissions scolaires

Les élus scolaires partagent donc la majorité des préoccupations du gouvernement. C'est pourquoi ils souhaitent prendre activement part à un nouveau pacte entourant la refonte de la gouvernance et de la gestion des commissions scolaires.

Cependant, ils ne croient pas qu'il soit dans l'intérêt des parents, des enfants, du personnel, des écoles et, à terme, des contribuables d'éliminer un échelon démocratique de notre société.

Autrement dit, nous ne sommes pas ici devant un choix administratif. Nous sommes plutôt devant un choix de société, un choix hasardeux qui s'effectue au moment où les énergies accordées à la remise en question et à la suppression gagneraient à être utilisées aux fins d'élaboration d'un modèle de solution durable.

C'est pourquoi nous souhaitons mettre un terme, une fois pour toutes, à la remise en question des commissions scolaires et de leur modèle de gouvernance en créant un cadre favorable à un pacte durable entre commissions scolaires, le gouvernement, le personnel des écoles, les parents et la collectivité.

a) L'arrimage avec les élections municipales

La grande majorité des élus scolaires réclament depuis plus de 10 ans une révision du mode électoral, et ce, dans le but de faire croître le taux de participation des citoyens tout en allégeant les coûts liés au mode de scrutin actuel.

Les élus de la Concertation proposent un nouveau pacte de gouvernance en appliquant un modèle qui fait déjà ses preuves dans la majorité des provinces canadiennes, soit un arrimage avec les élections municipales, tous les quatre ans, le premier dimanche de novembre.

Le Directeur général des élections serait invité à jouer un rôle central dans le balisage et l'application de ce nouveau cadre électoral dont les termes pourraient s'apparenter à ceux de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. L'évolution technologique pourrait éventuellement favoriser le vote électronique, mais dans l'immédiat, les élus préconisent essentiellement la mise en place d'élections conjointes, au scolaire et au municipal.

Ainsi, la presque totalité des provinces et territoires du Canada propose des élections scolaires arrimées aux élections municipales. La seule exception est l'Île-du-Prince-Édouard, la plus petite des provinces canadiennes.

Taux moyen de participation aux élections scolaires au Québec

Francophones : 4,29%

Anglophones : 17,26%

Taux moyen de participation des provinces qui arriment le vote des élections scolaires à celui des élections municipales.

Colombie-Britannique :	44%
Alberta :	35%
Saskatchewan :	30%
Manitoba :	50%
Ontario :	43%
Nouveau-Brunswick :	21,5%
Nouvelle-Écosse :	43%
Yukon :	61%
Territoires du Nord-Ouest :	43,59%
Nunavut :	62%

Taux moyen total de participation pour ces provinces : 43%

Non seulement ces provinces et territoires valorisent la pertinence des élus scolaires, mais ils mettent en place des pratiques qui encadrent et renforcent leur rôle, dans un exercice démocratique favorisant la participation citoyenne.

b) Le droit de vote aux parents, les commissaires cooptés et la participation du personnel

Les élus scolaires sont par ailleurs favorables au fait d'accorder un droit de vote aux parents siégeant au conseil des commissaires.

En ce qui concerne le droit de vote accordé aux parents, les décideurs du ministère sont invités à s'intéresser en profondeur à la réalité parentale. Ils découvriront que les parents doivent chaque jour concilier une importante quantité de situations professionnelles et personnelles. Cette réalité rend le rôle des parents plus ardu et plus délicat au moment où ils doivent prendre des décisions. Pensons au nombre important de documents à étudier avant les réunions ou encore à la capacité d'assister à des rencontres durant les heures de travail...

C'est d'ailleurs ce qui rend si important le rôle des commissaires-parents, c'est-à-dire des personnes actives, disponibles et rémunérées pour le travail accompli. Ces parents rappellent d'ailleurs à juste titre qu'ils ne font pas ce travail parce qu'ils sont rémunérés, mais bien parce que la rémunération leur permet d'accomplir ce travail.

Nous encourageons et respectons la mobilisation citoyenne et bénévole en milieu scolaire. Cependant, certains degrés de gestion, d'indépendance et de connaissances exigent la participation et le soutien de décideurs qui se consacrent à la tâche, qui sont présents et qui auront les outils pour maîtriser les nombreux dossiers dont sont responsables les commissions scolaires.

Il faut également noter le risque lié au fait d'encourager le travail non rétribué au sein des plus hautes instances décisionnelles, favorisant ainsi à moyen ou à long terme l'émergence d'une classe homogène de bénévoles.

Un commissaire-parent bénévole ne peut être disponible partout et en tout temps. Le penser relève au mieux de l'utopie, au pire d'une méconnaissance de la réalité de l'environnement scolaire. Ce que le gouvernement semble définir comme une évolution constitue en fait un recul pour les parents.

Les commissaires cooptés, quant à eux, sont des personnes dont les compétences ou les habiletés sont jugées complémentaires à celles des autres membres ou utiles à l'administration de la commission scolaire. Nous souhaitons maintenir la possibilité d'ajouter des commissaires cooptés qui viennent enrichir le conseil des commissaires selon les besoins de celui-ci (milieu des affaires, municipal, etc.).

Notre concertation comprend les considérations du gouvernement au sujet de la consultation du personnel de nos écoles. Nous croyons cependant que les modalités proposées dans le projet de loi 86 concernant la présence du personnel au sein du conseil des commissaires ne correspondent pas aux besoins. Nous invitons le ministre à revoir le projet de loi et à travailler avec nous pour trouver des solutions viables pour l'ensemble des parties prenantes.

c) Le rôle de porte-parole de la commission scolaire

Nous souhaitons également nous assurer que le mandat de la présidence des commissions scolaires continue d'inclure le rôle de porte-parole de l'institution. En effet, les directeurs généraux ne sont pas, dans les commissions scolaires, des PDG : ce sont des gestionnaires qui sont issus de la filière administrative et dont le rôle, si important soit-il est de gérer les ressources en tout respect de la Loi sur l'instruction publique.

Les présidents et présidentes de commissions scolaires, en revanche, ont actuellement le rôle de porte-parole de leur institution puisqu'ils représentent l'instance (le conseil des commissaires) qui donne les orientations et guide l'action de l'administration. Leur point de vue est donc régulièrement sollicité par les médias, mais aussi par les parents et par les partenaires (organismes culturels, chambres de commerce, organismes communautaires...). De plus, ils constituent les liens privilégiés avec les élus des autres paliers gouvernementaux (municipal, provincial et fédéral) avec lesquels ils sont régulièrement en contact pour traiter des dossiers conjoints : travaux d'agrandissement, de rénovation et de construction des écoles, développement de parcs-écoles et d'infrastructures partagées, planification de l'offre de services pour répondre aux besoins de la population, etc.

Aucune de ces fonctions ne pourrait être reprise, telle quelle, par les directions générales dont le mandat n'est pas et ne peut pas être de nature *politique*, au sens plein du terme : *politique*, parce que les élus scolaires sont des représentants de la population, lui sont imputables, et ont pour fonction d'interagir avec d'autres représentants de même qu'avec différents acteurs externes pour permettre le rayonnement et le développement de l'école publique.

Abolir le rôle de porte-parole, comme s'apprête à le faire le gouvernement dans son projet de loi 86, c'est donc atrophier de manière importante la fonction de président ou présidente, mais c'est aussi faire irrémédiablement perdre aux commissions scolaires un levier de rayonnement important. Une présidence limitée à un rôle d'animateur des conseils, c'est une commission scolaire sans gouverne, sans accès à l'extérieur, refermée sur elle-même, et assurément moins performante.

4. L'avenir du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Nous tenons à rappeler ici le rôle essentiel joué par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSÎM) puisque la gouvernance de ce comité est

assurée par des élus, responsables et imputables devant la population des taxes qui sont perçues et de l'utilisation qui est faite de ces taxes.

a) Mission, structure et territoire

La mission du CGTSÎM est de regrouper une portion des activités techniques, administratives et financières des commissions scolaires de l'île de Montréal. Le comité est administré par les représentants politiques désignés par chaque commission scolaire et par deux représentants nommés par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le CGTSÎM a succédé au Conseil scolaire de l'île de Montréal en février 2003. Depuis plus de trente ans, il est au service des commissions scolaires de l'île de Montréal.

Le Comité de gestion couvre le territoire des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal :

- Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
- Commission scolaire de Montréal
- Commission scolaire English-Montréal
- Commission scolaire Lester-B.-Pearson
- Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Pour les francophones, le territoire comprend toute l'île de Montréal, plus quelques îles avoisinantes comme l'Île-des-Sœurs, l'Île-Bizard et Dorval. Pour les anglophones, le territoire est le même, sauf qu'en plus, à l'ouest, il s'étend sur une partie du territoire connu sous le nom de « secteur Harwood », jusqu'aux frontières de l'Ontario.

Le CGTSÎM permet donc d'éviter le dédoublement dans l'émission des comptes de taxe scolaire par les commissions scolaires francophones et anglophones. Il permet l'uniformisation du taux de taxe scolaire sur le territoire tout en évitant de dupliquer cinq

fois ce service administratif de soutien à la fonction principale des commissions scolaires.

b) Activités

La totalité de la taxe scolaire perçue est répartie et versée aux commissions scolaires de l'île de Montréal au prorata de leurs effectifs, assurant ainsi le financement de près de 20% de leurs dépenses de fonctionnement. De plus, entre le moment de la perception de la taxe et le moment de son utilisation par les commissions scolaires, ses revenus sont investis. Le comité répartit équitablement les revenus liés aux placements de la taxe scolaire entre les commissions scolaires. Le comité effectue des emprunts et pourvoit aux besoins de liquidité des commissions scolaires sur une base quotidienne et, par ces actions, il permet la rentabilisation des soldes bancaires et des économies d'intérêts pour les commissions scolaires.

La représentation des cinq commissions scolaires sur ce comité favorise la concertation entre les commissions scolaires sur différents dossiers.

Le comité offre des services communs aux commissions scolaires, tels que :

- des services juridiques;
- un Régime de gestion des risques, un fonds d'auto-assurance qui couvre la responsabilité civile générale et la responsabilité des administrateurs et des dirigeants des commissions scolaires, un service qui permet aux commissions scolaires une économie de plus de 700 000\$ annuellement;
- un système d'achats coopératifs qui répond aux préoccupations des commissions scolaires afin d'obtenir les meilleurs produits et services aux meilleurs coûts par l'entremise d'un pouvoir d'achat accru, tout en conservant une autonomie d'action. Depuis les débuts de ce service, en 1983-1984, les économies pour les commissions scolaires sont estimées à plus de 22 millions de dollars;

- la production et la publication de documents statistiques et d'outils de référence sur les milieux défavorisés;
- une répartition annuelle des sommes provenant des facturations supplémentaires et des revenus d'intérêt de la taxe aux commissions scolaires pour des mesures de rattrapage en matière d'éducation dans les écoles de milieux défavorisés. Pour 2014-2015, la somme répartie a atteint 7,5 millions de dollars et le comité prévoit répartir 8 millions de dollars en 2015-2016.

Par ces actions, le CGTSÎM permet l'atteinte d'une plus grande justice sociale sur l'île de Montréal en égalisant l'effort fiscal entre les contribuables et en répartissant les revenus de façon équitable ; il favorise la concertation, notamment en matière d'éducation dans les milieux défavorisés ; il offre des services qui génèrent des économies d'échelle importantes au profit des élèves des commissions scolaires.

En somme, les élus de la Concertation considèrent que le CGTSÎM a un fonctionnement exemplaire, et que le travail qu'y effectuent les élus scolaires depuis plus de 30 ans démontre le rôle moteur que les représentants élus par leurs concitoyens peuvent et doivent faire pour assurer une saine gestion des fonds publics. Advenant la disparition des élus scolaires, la question de la gestion de la taxe demeurerait entière : qui aurait non seulement la légitimité de la percevoir, mais aussi celle de veiller à sa redistribution ? Des gens nommés par leurs pairs et dont le lieu de résidence ne serait pas nécessairement sur le territoire couvert par le CGTSÎM ? Depuis quand des gens ont-ils le pouvoir et la légitimité de percevoir une taxe dont eux-mêmes peuvent s'abstraire ? Ce serait inédit...

Nous croyons que ce modèle de comité de gestion de la taxe scolaire pourrait être examiné par d'autres régions du Québec, qui pourront mettre en place certains éléments de son fonctionnement.

5. La prise en considération des réalités urbaines et régionales

Les membres de la Concertation craignent en outre que l'adoption du projet de loi 86 favorise une uniformisation du cadre administratif des commissions scolaires, notamment en raison d'une plus forte concentration décisionnelle aux mains du ministère de l'Éducation. Le cas échéant, ce souci d'uniformisation viendrait sabrer des distinctions et contextes particuliers qui font la richesse des différentes régions du Québec.

Ainsi l'agglomération de Montréal et Laval, et plus particulièrement les 508 écoles représentées dans ce mémoire, est sans nul doute le territoire comportant le plus grand nombre de variations socioéconomiques, linguistiques, ethniques, culturelles et religieuses.

Dit autrement et avec grand respect pour les autres régions du Québec, la réalité de la communauté métropolitaine de Montréal est sans doute plus complexe que celle de la majorité des autres villes et villages du Québec.

Pensons notamment à la cohabitation entre allophones, anglophones et francophones, une cohabitation généralement harmonieuse, mais qui demeure toujours fragile. Pensons à l'accueil et à l'intégration des immigrants. Pensons aux familles plus vulnérables, souvent à la base de besoins urgents en matière de ressources destinées à enrayer les cycles de vulnérabilité qui existent trop souvent, encore aujourd'hui, dans de trop nombreuses familles et de trop nombreux quartiers.

Pensons à ces images où, d'une rue à l'autre, l'univers des quartiers et des écoles change drastiquement. Ainsi la richesse côtoie la pauvreté, catalysant des problématiques et des enjeux plus rares ailleurs au Québec.

Les clientèles vulnérables de la région de Montréal nécessitent des approches adaptées, souples et modulables. Ainsi, toute application homogène d'orientations ou de budgets à l'ensemble de la province s'avérerait problématique, rendant impossible la tâche de veiller judicieusement à la répartition équitable des ressources.

C'est pourquoi nous préconisons une vigilance et une extrême prudence au moment de considérer tout bouleversement dans le cœur d'une structure certes perfectible, mais qui, à Montréal du moins, démontre son utilité depuis plus de 150 ans, avec au front des représentants élus qui conjuguent à la fois connaissance du terrain, souplesse et stabilité.

6. Le développement d'une démocratie à plusieurs vitesses

Le déboulonnement de la gouvernance des commissions scolaires, en suivant le modèle proposé par le gouvernement, pourrait permettre à une commission scolaire, moyennant un certain pourcentage de votes en faveur de pareille résolution, de recourir à l'élection d'une partie des commissaires au suffrage universel.

Cette proposition est discutable et étonnante puisqu'elle risque de faire émerger un système de gouvernance à deux vitesses. Quelles seront les conséquences à long terme de pareil système menant tout droit à la formation de deux catégories de citoyens?

Ce projet de loi 86 semble ainsi favoriser bon nombre d'iniquités entre parents, citoyens, résidents en attente d'un statut de citoyen, membres des communautés locales et parents non-résidents d'un secteur donné. Le fonctionnement actuel des commissions scolaires ne relève pas du hasard : c'est le cumul d'une longue histoire.

Conclusion

La Concertation des commissions scolaires Montréal-Laval, francophones et anglophones, prend donc acte des préoccupations gouvernementales en matière de gouvernance scolaire.

Elle est ainsi favorable à un pouvoir accru des parents, notamment par l'exercice du droit de vote au sein des conseils scolaires. D'ailleurs, rappelons qu'une grande proportion des commissaires élus sont eux-mêmes des parents et qu'ils ont donc le souci de développer une école en adéquation avec les attentes des parents montréalais.

L'abolition des élections scolaires en faveur des commissaires nommés et non rémunérés conduirait à pulvériser une passerelle essentielle reliant toutes les parties prenantes du système scolaire public pour les remplacer par des bénévoles exposés à des surcharges de dossiers et à une perte d'indépendance.

La Concertation rappelle que la province du Nouveau-Brunswick, qui partage plusieurs réalités et une proximité avec le Québec, a été contrainte de faire marche arrière après avoir constaté les dégâts et le chaos causés par l'abolition des élections scolaires en 1996. Elle rappelle également que s'il fallait utiliser la décroissance du taux de votation comme baromètre pour justifier l'éradication d'un échelon démocratique, plusieurs paliers démocratiques pourraient être remis en question.

Par ailleurs, nous sommes d'avis qu'il est grand temps d'amorcer un nouveau pacte avec le gouvernement et la population pour que cesse une fois pour toutes cette fable

légendaire attribuant aux seules commissions scolaires, et généralement aux seuls élus scolaires, l'ensemble des maux et des peines qui affectent les écoles publiques du Québec. Cette fabulation est devenue une véritable légende qui semble servir de paravent à des réalités beaucoup plus criantes au chapitre de la qualité des services, de la reconnaissance des besoins et de l'état physique de nos écoles.

Sacrifier une démocratie et supprimer des intervenants actifs et impliqués au quotidien dans la défense de la réussite et de la persévérance scolaires de centaines de milliers de jeunes Québécois envoie le message que désormais, au Québec, le gouvernement compte faire bande à part en administrant les écoles comme il administre ses autoroutes.

Les commissaires scolaires constituent, quant à eux, des remparts de stabilité dans leur milieu, *a priori* responsables de la défense des élèves, des parents et du personnel des écoles, plutôt que des programmes ou des budgets ministériels. De plus, ils ont ce souci d'assurer un partage équitable des pouvoirs entre les différents acteurs de leur commission scolaire, afin que chacun puisse influencer dans son champ de compétence respectif l'évolution du système éducatif public.

Ainsi, compte tenu de l'instabilité observée ces dernières années dans l'exercice du pouvoir ministériel, il est étonnant de voir le gouvernement déstabiliser à nouveau tout le réseau public en créant un climat, autour du projet de loi 86, qui a tout de la division. À l'heure où les milieux scolaires ont besoin d'exercer leur solidarité et de se souder plus que jamais autour de la réussite des élèves, ils se voient ébranlés de manière importante.

Ce que le gouvernement remet en question, c'est un modèle où se pratiquent la collaboration, la stabilité, la proactivité, la réactivité, l'ancrage concret dans les communautés locales; une équité et une souplesse qui tiennent compte de la diversité des réalités et des besoins; une vision et une priorisation des besoins et des ressources;

un accompagnement de première ligne en matière d'enjeux, de besoins spécifiques de chaque école, de chaque quartier.

Nous jugeons périlleux de se prêter à pareil exercice à l'aveuglette, au moment où le gouvernement impose des défis colossaux en matière de gestion des finances. Régler à la fois finances et gouvernance des écoles publiques en zone de turbulence économique ne nous semble pas être la bonne approche.

Alors que le Québec constitue une terre d'accueil pour des familles qui souvent quittent des pays aux démocraties instables ou inexistantes, le gouvernement songe à couper un pan complet de la démocratie. En 2016, l'exercice démocratique serait-il devenu un luxe? De notre côté, nous croyons le gouvernement capable de faire preuve de sensibilité, d'écoute et d'empathie. C'est pourquoi nous posons cette simple question : quelle problématique profonde, quel enjeu le gouvernement essaie-t-il de régler? En quoi l'adoption du projet de loi va-t-elle régler cette problématique? Alors que nous parlons de l'avenir de la société, le gouvernement semble détourner les regards des véritables enjeux.

Ayant à cœur la promotion et la défense de la réussite et de la persévérance scolaires, nous demeurons en tout temps disposés à collaborer avec toutes les instances et parties prenantes, afin d'améliorer le fonctionnement de l'école publique. Nous souhaitons que l'ensemble des interventions et des préoccupations soient entendues et respectées, et qu'en ce sens, le gouvernement profite de cet exercice non pas pour supprimer un pallier démocratique, mais pour démontrer sa volonté de défendre le réseau scolaire et de s'ouvrir à un nouveau dialogue social, démontrant ainsi clairement qu'il fait de l'éducation sa priorité. Ce qui suppose défendre ses budgets, établir des stratégies et des partenariats durables, tout en pratiquant un leadership d'écoute et de conciliation, le tout en collaboration avec les élus scolaires.

Annexe / Vision d'ex-ministres de l'Éducation

« S'il y a un grand absentéisme aux élections, est-ce que ça ne pourrait pas être, dans bien des cas, que le public ne sent pas le besoin d'exprimer son vote parce qu'il est satisfait de l'administration scolaire? [...] Je me méfieraient, je me permets de le dire, d'un système de commissions scolaires où les commissaires seraient nommés par des autorités, quelles qu'elles soient, et quelques soit leur autorité en la matière qui les a fait élire [...] Je voudrais tout respectueusement, mettre en garde contre un système qui nommerait ou prévoirait la nomination des commissaires d'école par des autorités quelconques. »

- Paul Gérin-Lajoie, ex-ministre de l'Éducation, forum *Un système d'éducation pour le 21^e siècle*, 2015

« On a vécu assez de réformes en éducation au Québec, ce n'est plus le temps des grandes réformes de structure. Il faut concentrer l'énergie de tout le monde sur un seul objectif : la réussite des enfants. Le Nouveau-Brunswick, qui avait aboli les commissions scolaires, les a remises en place quatre ans plus tard. Il faut un élément d'organisation régionale. »

- Line Beauchamp, ex-ministre de l'Éducation, *L'actualité*, mars 2012

Les municipalités et les commissions scolaires offrent un bon exemple de la manière dont le Parti libéral conçoit les rapports entre l'État et la société civile. D'un strict point de vue juridique, municipalités et commissions scolaires sont en effet des « créatures de Québec ». En principe, selon ce point de vue, le gouvernement peut donc agir à sa guise avec elles. Cette définition strictement juridique des municipalités et des commissions scolaires ignore cependant un autre aspect non moins important de leur

nature : si ces organismes tiennent leur existence et leurs attributions juridiques de Québec, leurs dirigeants tiennent par contre leur mandat de la population. Elles sont en conséquence des institutions politiques, non de simples succursales ou relais administratifs du gouvernement.

- Claude Ryan, *Les valeurs libérales et le Québec moderne*, préface de Jean Charest,
2004

« M. Fournier estime que les commissions scolaires constituent un forum exclusivement dédié à l'éducation, et où les commissaires sont élus par la population. Si on veut que l'éducation soit importante, ce n'est pas vrai qu'on doit laisser tomber les commissions scolaires, a-t-il soutenu. »

- Jean-Marc Fournier, ex-ministre de l'Éducation, propos rapportés dans le Sorel-Tracy,
2007

« Plusieurs commissions scolaires accomplissent depuis de nombreuses années un excellent travail à cet égard. Mais il faudra consentir à déployer des ressources plus abondantes pour permettre à nos écoles d'être à la hauteur de ce défi nouveau. L'avenir de notre culture se jouera largement à travers le climat que nous aurons réussi à créer dans nos écoles publiques au cours des prochaines années. »

- Claude Ryan (alors ministre de l'Éducation), *L'éducation 25 ans plus tard ! Et après ?*,
1989

April 2016

CCE - 095M
C.P. – P.L. 86
Organisation et
gouvernance des
commissions scolaires
TEXTE ANGLAIS

Brief

Presented by:

**The French and English School Boards of
Montréal and Laval**

Represented by:

Mr. Miville Boudreault, Chair, commission scolaire de la Pointe-de-L'Île

Mrs. Catherine Harel Bourdon, Chair commission scolaire de Montréal

Mrs. Louise Lortie, Chair, commission scolaire de Laval

Mrs. Jennifer Maccarone, Chair, Sir Wilfrid Laurier School Board

Mrs. Angela Mancini, Chair English Montreal School Board

Mrs. Suanne Stein Day, Chair Lester-B. Pearson School Board

The attached brief from a consortium of the school boards of Montreal and Laval, both French and English, is presented to the Minister of Education, Recreation and Sports, as well as all political parties and stakeholders of the special consultations and public hearings on Bill 86.

1. The Convergence of Montreal Voices

This brief, submitted to the authorities of the Ministry of Education, Recreation and Sports in Quebec, is the result of reflections taken by representatives of six school boards, French and English, representing 283,000 students, 508 schools, 40,500 employees that manage of a consolidated annual budget exceeding \$ 2.5 billion.

School boards represented herein are, in order of number of students: the Commission scolaire de Montréal (CSDM), the Commission scolaire de Laval (CSL), the Commission scolaire Pointe-de-l'Île (CSPI), the English Montreal School Board (EMSB), the Lester B. Pearson School Board (LBPSB) and the Sir Wilfrid Laurier School Board (SWLSB). These school boards are governed by a total of 72 elected school commissioners and 23 parent commissioners.

Although each board is dealing with its own realities, all share the concerns of ensuring the academic success and perseverance of students that attend our schools each year. The elected councils know and have mastered the reality of the schools, neighborhoods, organizations and local partners in the territories they represent.

The approach and the proposals put forward by the Liberal government, first by the Minister François Blais, then Minister Pierre Moreau and now by his successor Minister Sébastien Proulx, naturally led the elected representatives of the school councils to come together to speak with one voice about the many concerns, questions and recommendations related to Bill 86.

This brief is the result of reflections and warnings raised with regards to the changes initiated by the Ministry of Education which, so far, seem to debunk the system of governance of school boards, ignoring the crucial realities of those school boards.

Note that this response comes from boards that represent over 30% of the total number

of primary and secondary school students in the Quebec public school system. Remember also that school boards are one of the few democratic structures allowing all citizens, parents, future parents or grandparents, all those concerned about the future of schools, children and society, to participate actively in the school life, a daily exercise whose role goes far beyond the symbolic.

The government is questioning the relevance of a local governance model that, for decades, has played a fundamental role in the evolution of our society. This level of governance remains relevant because, despite changing times, innovation, technical and technological advancements, cultural and family values, the emergence of a multi-faceted Quebec open to the world, common or distinct realities between major urban centers and towns and villages in different regions of the province, it enables differentiated decision making, in accordance with the socio-economic and geographic disparities.

For decades, regular as clockwork and regardless of the reigning parties, the government has questioned the role and the spirit of the model of school boards and, primarily, their governance.

School boards are, in fact, working in a collaborative model using a partnership approach with all stakeholders for the success of students. Thus, we always welcome any government initiative that aims to improve the everyday of those who may be sitting on school benches today, but who tomorrow will be the lifeblood of Quebec.

School boards are not sitting on the sidelines of the evolution of Quebec: they participate daily with women and men mobilized on the front lines, committed and working in the best interest of the society.

The elected commissioners of our school boards therefore represent an active public school system that helps defend, train and support 283 000 people in their right to

access a framework and an environment from which they can, in a few years successfully contribute to the development and prosperity of Quebec.

This document is therefore the convergence of voices of the democratically elected, coming from a local level of government that acts fairly and transparently in order to create the best possible framework for the future of our society.

We take this opportunity to emphasize the collaborative nature of the exchanges between French and English school boards in the Greater Montreal and Laval area. This mobilization and collaboration of school boards has defined all the discussions that led to the presentation of this brief.

It should also be noted that the elected commissioners of all our boards support the valid concerns of Anglophone sector with regards to their constitutional rights under Article 23 of the Constitutional Charter in which English-speaking children may receive and maintain their instruction in English in schools under the management and control of the English-speaking minority. Our school boards and schools under their responsibility reflect the commitment to the English language and culture in order to give students the tools necessary to live, thrive and contribute to Quebec.

In this context, should this article supersede the application of Bill 86 in Quebec, we fear the government may consider deploying a two-tier system, where on one side, the English school boards will benefit from democratic and pluralistic councils and on the other, the French school boards will suffer in the hands of a ministry whose top leader has been replaced on average every 18 months for the past ten years. We question the effect the legislative gain from the Quebec government will have, the rifts in the courts and in the public domain and the signal sent to francophone communities outside Quebec who also have to deal with the realities and fragile contexts.

Furthermore, we question the relevance of launching such a bill at this particular, unique time. Quebec schools need, unlike ever before, stability to deal with reduced budgets

and resources during this increasingly complex set of realities and constraints. We consider this a very perilous exercise, shining powerful spotlights on school commissioners, at the very time the government needs them most.

This is why school commissioners are surprised that the government appears to view us as irritants rather than engaged partners ready to ensure the quality of education and to make the wisest choices possible in a difficult economic context.

2. The Six Principles That Inspire Us

In a spirit of openness and collaboration, our elected school boards take note of government concerns regarding school governance. Moreover, the elected commissioners are favorable to a number of proposals discussed by the Ministry in Bill 86. However, the Ministry seems to be tempted by the outright abolition of a level of democracy repudiating many citizens. When they are already struggling with reduced budgetary frameworks, elected school commissioners invite the Government to consider them as partners to find solutions.

It is in this spirit turned towards sustainable solutions that we state here the six principles that should govern the joint actions of government and elected school councils:

a) Education belongs to the people: in this sense, all citizens should have the right to exercise their democratic freedom by participating in the selection of those who will make decisions on education.

b) Student success is at the heart of every decision made by elected school councils: that is why the knowledge of the environment, stakeholders, socio-economic realities and at-risk students is a challenge at all times; fundamental issues that elected school commissioners deal with every day with energy and rigor.

c) Perseverance and achievement targets must be achieved: with their teams, school principals, teachers, parent committees, and of course with the support of Ministry of Education, school commissioners are first in line to ensure the achievement of these targets, and in a context where every school, every neighborhood, every region have their own realities and require tailored solutions, flexibility and a sense of responsiveness that sometimes have to cross the usual administrative framework and lead to innovative solutions.

d) Public education in Quebec is subject to change: elected school commissioners are in agreement with the fact that they must work to keep up with the changes in education, that changes are essential in how we manage the public education system, and they want to work with government to implement new approaches that aim, first and foremost, to improve the academic success of students and their learning environments.

e) The election law and the mode of election for school commissioners must be changed: elected school officials have been calling for a review of the voting system for years to encourage increased participation rates and reduce costs associated with holding of election ballots specifically devoted to school commissioners.

f) School Commissioners are working collaboratively with staff, parents and principals: the elected representatives want to intensify this collaboration, recalling that education belongs to the entire population, while not ignoring the expertise of staff, school administrators and the critical perspective of parents who remain privileged partners of schools and school boards.

3. The Necessary Reform of the Governance and Management of School Boards

Elected school officials share the majority of the government's concerns. That's why they want to actively take part in a new pact surrounding the overhaul of the governance

and management of school boards. However, they do not believe it is in the interest of parents, children, teachers, schools and ultimately taxpayers to eliminate a democratic level of society.

In other words, we are not here to debate administrative details. Rather, we are here because of societal needs to deal with the dangerous situation that occurs when the energy given to the upheaval of the status quo and gained suppression are used for the purpose of developing a model for sustainable solution.

That is why we want to put an end, once and for all, to the questioning of school boards and their governance model by creating a framework for a lasting pact between school boards, government, school principals and staff, parents and the community.

a) Twinning School Elections with the Municipal Elections

The vast majority of elected school officials have been demanding a review of the electoral system for more than 10 years, in order to increase the citizen participation rate while reducing the costs of current voting system.

Our consortium proposes a new governance model by applying a model already proven in most provinces, a linking of school board elections with municipal elections every four years, the first Sunday in November.

The Chief Electoral Officer would be invited to play a central role in the makeup and application of this new electoral framework, the terms could be similar to those of the Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities. Technological change may eventually promote electronic voting, but right now, the elected school commissioners essentially advocate the establishment of joint elections, school and municipal.

In fact, almost all of Canada's provinces and territories provides school elections in

conjunction with municipal elections. The only exception is Prince Edward Island, the smallest Canadian province.

Average turnout for school elections in Quebec

Francophones: 4.29%
Anglophones: 17.26%

Average participation in provinces that link the vote of the school board elections to the municipal elections.

British Columbia: 44%	New Brunswick: 21.5%
Alberta: 35%	Nova Scotia: 43%
Saskatchewan: 30%	Yukon: 61%
Manitoba: 50%	Northwest Territories: 43.59%
Ontario: 43%	Nunavut: 62%

Total average participation rate for these provinces: 43%

Not only do these jurisdictions value the relevance of elected school boards, but they are implementing practices that oversee and strengthen their role in a democratic exercise promoting citizen participation.

b) Voting Rights to Parent Commissioner

Elected school commissioners are also open to the granting of the right to vote to Parent Commissioners on the School Council.

In this regard, the decision makers from the Ministry should take a moment to consider the realities of the Parent Commissioners. They will discover that most parents need to deal with a daily reconciliation of their business and personal situations. This reality

makes the role of the Parent Commissioner most difficult and demanding. Think of the large number of documents to study before meetings or the ability to attend meetings during working hours...

This is also what makes the characteristics of parent commissioners so important - they must be active, available and compensated for their work. These parents rightly remind us moreover they do not do this work because they are paid, but because compensation allows them to do this work.

There is also a risk to encouraging unpaid work in the highest decision-making bodies, promoting in the medium to long term the emergence of a homogeneous class of volunteers, not representative of all parenting concerns.

Volunteer Parent Commissioners may not be available everywhere and at all times. The thinking is at best utopian, at worst a misunderstanding of the reality of the school environment. What the government seems to define as an evolution is in fact the opposite for parents.

We encourage and respect the citizen and volunteer efforts in schools. Many tasks, however, require a degree of management, independence and knowledge of teachers, administrators and policy makers who are responsible for the task, who are present and have the tools to master the many issues which occur daily.

The co-opted commissioners, for their part, are people whose skills and qualifications are considered complementary to those of other members or useful for the administration of the school board. We want to maintain the ability to add co-opted commissioners that enrich the Council of Commissioners, as required.

Our consortium further considers the government's model of school and board staff as members of Council. We believe that the methods proposed in Bill 86 regarding the presence of staff within the Council of Commissioners do not match the needs. We invite the Minister to review this proposal and work with us to find viable solutions for all

stakeholders.

c) The Role of Spokesman for the School Board

Our consortium wants to ensure that the mandate of the Chair of the school boards continues to include the role of the institution's spokesperson. Directors General are not, in fact, part of school councils, rather they are administrative liaisons whose role is to carry out the directives of the council ensuring the proper use of resources in accordance with the Education Act.

The Chairs of school boards, however, currently are the spokespersons for their institutions. They represent the body (the Council of Commissioners) who sets directions and guides the actions of administration. Their view is regularly sought by the media, but also by parents and by partners (cultural organizations, chambers of commerce, community organizations, etc.). Moreover, they have privileged links with elected officials of other levels of government (municipal, provincial and federal) with whom they have regular contact to address joint issues: expansion, renovation and construction of schools, development schools, parks and infrastructure, shared services, supply planning for the needs of the population and more.

None of these functions can be carried out, as is, by the Directors General whose mandate is not and cannot be political, in the full sense of the term *politics*, because school commissioners are elected representatives of the population; it is their responsibility and their function is to interact with other representatives and with various external stakeholders to enable the marketing and the development of public schools.

Abolishing the role of spokesperson, as suggested by the Government's Bill 86, will significantly diminish the role of the Chair, and will also permanently take away an important marketing and communication tool of the school boards. A Chair who merely chairs the proceedings of council meeting will chair a school board without leadership, without access to the outside, closed in on itself, and certainly less efficient.

4. The Future of the Committee of the School Tax Management on the Island of Montreal

We wish to point out here the essential role played by the Committee of the School Tax Management on the Island of Montreal (CGTSIM) since the governance of this committee is provided by elected officials, responsible and accountable to the people for the taxes collected and the use made of these taxes.

a) Mission, Structure and Territory

The mission of CGTSIM is to consolidate a portion of the technical, administrative and financial burden of the school boards on the Island of Montreal. The committee is administered by the political representatives appointed by each school board and two representatives appointed by the Minister of Education, Recreation and Sports.

The CGTSIM succeeded the School Tax Council of the Island of Montreal in February 2003. For over thirty years it has served the school boards on the Island of Montreal.

The Management Committee covers the territory of the five school boards on the Island of Montreal:

- Commission scolaire de la Pointe-de-L'Île
- Commission scolaire de Montreal
- English Montreal School Board
- Lester B. Pearson School Board
- Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

For Francophones, the territory includes the entire island of Montreal, and a few neighboring islands such as Île-des-Sœurs, Ile Bizard and Dorval. For English speakers, the territory is the same, except that in addition to the west, it extends over the territory west of the Island of Montreal to the Ontario border.

The efficient CGTSIM avoids duplication in the issuance of the school tax accounts by the member school boards. It allows for the standardization of the school tax rate in the territory across the French and English boards, while avoiding duplicating the administrative support services required by the five school boards to manage and collect school taxes.

b) Activities

The entirety of the collected school taxes is distributed and paid to school boards on the island of Montreal in proportion to their numbers, ensuring the funding of close to 20% of their operating expenses. Moreover, between the time of collection of the tax and the time of use by school boards, revenues are invested. The committee equitably distributes the income from investments of the school tax between school boards. The committee makes loans and provides for the liquidity needs of school boards on a daily basis, resulting in a significant return on bank balances and interest savings for school boards.

The representation of the five school boards on the committee fosters dialogue between school boards on various issues.

The committee provides many other common services to school boards, such as:

- legal Services;
- a Risk Management Plan;
- a self-insurance fund that covers general liability and liability of directors and officers of school boards, a service that allows school boards over a \$700,000 annual savings;
- a cooperative purchasing system that addresses the concerns of school boards to get the best products and services at the lowest cost through increased purchasing power, while maintaining autonomy of action. Since the inception of

this service in 1983-1984, savings for school boards is estimated at more than \$ 22 million;

- the production and publication of statistical documents and reference tools on disadvantaged areas;
- an annual distribution of proceeds of additional invoicing and interest income tax to school boards for remedial measures in education in schools in disadvantaged areas. For 2014-2015, the amount distributed was \$7.5 million and the committee plans to allocate \$8 million in 2015-2016.

Through these actions, the CGTSIM allows school boards to achieving greater social justice on the island of Montreal by equalizing the tax burden between taxpayers and allocating revenues equitably, encouraging concerted action, especially in disadvantaged areas; it offers services that generate significant economies of scale for the benefit of all students of school boards.

In summary, the elect commissioners of this consortium consider that the CGTSIM represents an ideal model that has worked well for over 30 years and demonstrates the leading role that the representatives elected by their fellow citizens can and should do to ensure sound management of public funds. Should there be a disappearance of elected school representatives, the issue of management of the taxes would remain unanswered: who would have responsibility to not only levy the taxes, but to also ensure a fair and equitable redistribution? People nominated by their peers and whose place of residence is not necessarily the territory covered by the CGTSIM? Since when do people have the power and authority to collect taxes which they themselves are subject to? It would be unprecedented.

We believe that this model of CGSTIM could be considered by other regions of Quebec, in all or in part, resulting in signification savings for school boards.

5. Consideration of Urban and Regional Realities

Members of this consortium also fear that the adoption of Bill 86 promotes a unified administrative framework for school boards, particularly because of greater decisional concentration in the hands of the Ministry of Education. If applicable, this concern for homogeneity would eliminate the distinctions and contexts that make the richness of the different regions of Quebec effective in educating students.

The agglomeration of Montreal and Laval, particularly the 508 schools represented in this paper, is undoubtedly the territory with the largest number of socioeconomic variations - linguistic, ethnic, cultural and religious.

In other words and with great respect for the other regions of Quebec, the reality of the Montreal metropolitan community is probably more complex than most other towns and villages of Quebec.

Consider the cohabitation between allophones, Anglophones and Francophones, a generally harmonious coexistence, but one that still remains fragile. Think of the reception and integration of immigrants. Think of the most vulnerable families, often with urgent needs of resources to curb that cycle of vulnerability that exists even today in too many families and too many neighborhoods.

Think of those images where, from one street to another, the universe of neighborhoods and schools change drastically. The wealthy living alongside poverty, results in a dynamic rarely seen elsewhere in Quebec.

Vulnerable clients in the Montreal and Laval region require tailored approaches that are flexible and modular. Any uniform application of guidelines and budgets for the entire province would be highly problematic, making the task of ensuring judiciousness in the fair distribution of resources impossible.

That is why we advocate vigilance and extreme caution when considering any upheaval in the heart of a structure that is certainly not perfect, but in Montreal at least, has proven its usefulness for more than 150 years, with elected representatives at the forefront that combine both local knowledge, flexibility and stability.

6. The Development of a Democracy at High Speed

The dismantling of the governance of school boards, following the new model proposed by the government, could allow a school board to elect some of their commissioners or members by universal suffrage if a small number of nominated people agree. This proposal is questionable and surprising given the risk of the emergence of a two-tier governance system. What are the long term consequences of this system leading straight to the formation of two classes of citizens?

Bill 86 seems to encourage many inequities between parents, citizens, residents awaiting citizenship status, members of local communities and non-resident parents of a given sector. The current functioning of school boards is no accident: it is the result of a long history.

Conclusion

This consortium of school boards in Montreal and Laval, French and English, takes note of government concerns regarding school governance.

It is favorable to increased power of parents, in particular by exercising the right to vote at school council. But it is important to remember that a large proportion of elected commissioners are themselves parents and therefore have the motivation to develop a school in line with the expectations of local parents.

The abolition of school elections in favor of appointed and unpaid commissioners would lead to demolishing a vital bridge between all stakeholders in the public school system and replace it with volunteers saddled with a high expectation of participation in many dossiers and a loss of independence.

The consortium represented here recalls that the province of New Brunswick, which shares several realities and a proximity to Quebec, was forced to back down after realizing the damage and chaos caused by the abolition of school elections in 1996. We also note that if you have to use the decay of the voting rate as a barometer to justify the elimination of a democratic level, several democratic levels could be questioned.

Moreover, we believe it is about time that we start a new pact between the government and people to end once and for all the legendary fable that attributes only to school boards, and specifically to elected school board commissioners, all the ills and pains that affect the public school system of Quebec. This storytelling has become a true legend that seems to serve as a screen for much more glaring realities in terms of quality of services, recognition of the needs and the physical condition of our schools.

Sacrificing democracy and removing active and involved stakeholders in the daily defense of student success and student retention for hundreds of thousands of young

Quebecers sends the message that now, in Quebec, the government plans to go it alone by administering schools as it manages its highways.

School commissioners are, in turn, the pillars of stability in their environment, a priori line of defense for its students, parents and school staff, as well as their programs and departmental budgets. In addition, they have this desire to ensure a fair sharing of power between the different actors in their school board, so that everyone can influence in its respective jurisdiction in evolving the public education system.

Thus, given the instability of recent years in the exercise of ministerial power, it is amazing to see the government again trying to destabilize the entire public network by creating a divisive climate around Bill 86. At a time when school communities need to exercise solidarity around student success more than ever, they are being significantly undermined.

What the government calls into question, is a model where collaboration is practiced, stability, proactivity and responsiveness exist, where there is a concrete anchor in local communities; fairness and flexibility that reflect the diverse realities and needs; vision and prioritization of needs and resources; accompaniment frontline in terms of issues, and specific needs of each school, each district being addressed.

We consider it highly dangerous to allow the blind to lead the blind, while the government imposes enormous challenges in terms of financial management. Attempting to set both provincial finances and governance of public schools right during a time of economic turbulence does not seem to be the right approach.

While Quebec is a haven for families who often leave countries with unstable or nonexistent democracies, the government is considering cutting a full level of democracy here. Will democracy become a luxury in 2016? For our part, we believe the government can demonstrate sensitivity, listening and empathy. This is why we ask this

simple question: what deep problem is the government trying to solve? How will the adoption of this bill solve this problem? While we are talking about the future of our society, the government seems to trying to divert attention from the real issues.

While having at heart the promotion and defense of student success and student retention, we the elected commissioners of six school boards in Montreal and Laval remain at all times willing to cooperate with the ministry and stakeholders to improve the operation of public schools. We hope that all interventions and concerns are heard and respected, and in that sense, the government benefits from this exercise not to suppress democracy, but to demonstrate its determination to defend the school system and open a new social dialogue, demonstrating clearly that they have made education a priority. This implies defending our budgets, establishing strategies and sustainable partnerships, while practicing the arts of listening and conciliatory leadership, all in collaboration with elected school commissioners.

Annex / Visions of Former Ministers of Education

"If there is a large absenteeism in the elections, is that it might not be, in many cases, that the public does not feel the need to express his vote because he is satisfied with the school administration? [...] I'm wary, I venture to say, a system of school boards where the commissioners are appointed by the authorities, whoever they are, and some of them have authority to elect others in the field [...] I would like to respectfully caution against a system that would appoint or provide for the appointment of school Commissioners by any authorities. "

- Paul Gérin-Lajoie, former Minister of Education, forum *An Education System for the 21st Century*, 2015

"We've lived through enough education reforms in Quebec, this is no longer the time for major structural reforms. We must concentrate the energy of everyone on one goal: the success of children. New Brunswick, which had abolished the school boards, put the back in place four years later. It takes a regional organization element. "

- Line Beauchamp, former Minister of Education, News, March 2012

Municipalities and school boards offer a good example of how the Liberal Party conceives the relationship between the state and civil society. From a strictly legal point of view, municipalities and school boards are indeed "creatures of Quebec." In principle, according to this view, the government can do whatever it wants with them. This strictly legal definition of municipalities and school boards, however, ignores another equally important aspect of their nature: if these organizations derive their existence and their

legal attributions from Quebec, their leaders get their mandate from the people. They are accordingly political institutions, not mere administrative branches or relays of the government.

- Claude Ryan, *Liberal Values and Modern Quebec*, preface by Jean Charest, in 2004

"Mr. Fournier believes that school boards provide a forum exclusively dedicated to education, and one where the commissioners are elected by the population. If we want education to remain important, it is not true that we should drop the school boards, he argued."

- Jean-Marc Fournier, former Minister of Education, as reported in Sorel-Tracy, 2007

"Many school boards are doing an excellent job in this regard for many years. But we must agree to deploy more resources to allow our schools to be up to this new challenge. The future of our culture is widely played throughout the climate that we have succeeded in creating in our public schools in the coming years. "

- Claude Ryan (then Minister of Education), *Education 25 years later! And after that?*
1989